

# SOMMAIRE DU DOSSIER DE MODIFICATION DU PLU SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

## REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

## NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

### PIECES ADMINISTRATIVES :

- Délibération de lancement de la modification du plan local d'urbanisme en date du 23 11 2017
- Avis reçus des personnes publiques associées :
- Délibération de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en date du 11 12 2017
- Avis de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise en date du 12 03 2018
- Décision de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) en date du 04 09 2018

## SOMMAIRE GENERAL DU DOSSIER DE PLU

### DOSSIER AVANT MODIFICATION :

- Orientations d'aménagement et de programmation à modifier (secteur Novaparc, secteur rue du pont Laverdure) (pièce 3)
- Plan de zonage au 1 10 000 (pièce 4.1) et planches B, D, F, H, I, K au 1 2500 (pièce 4.2)
- Plan de détail des emplacements réservés (n°4 et 11) (pièce 4.3)
- Règlement - zones UA, UB, UC, UD, UE, UR, URU, 1AU, 2AU, annexe 1, annexe2 (pièce 5)
- Arrêté préfectoral relatif aux communes à risques dans l'Oise (annexe 7 - pièce 7.1.I.1.1)
- Arrêtés préfectoraux relatif à l'ex site Michelin à Allonne en date du 31 10 1996 et du 10 01 2013) (annexe 7 - pièce 7.1.I.2.3)
- Plan des obligations et informations diverses (annexe 7 - pièce 7.2)

### DOSSIER APRES MODIFICATION :

- Rapport de présentation de la modification du PLU
- Orientations d'aménagement et de programmation à modifier (secteur Novaparc, secteur rue du pont Laverdure) (pièce 3)
- Plan de zonage au 1 10 000 (pièce 4.1) et planches B, D, F, H, I, K au 1 2500 (pièce 4.2)
- Plan de détail des emplacements réservés (n°4 et 11) (pièce 4.3)
- Règlement - zones UA, UB, UC, UD, UE, UR, URU, 1AU, 2AU, annexe 1, annexe2 (pièce 5)  
(les modifications y figurent en rouge)
- Arrêté préfectoral relatif aux communes à risques dans l'Oise (annexe 7 - pièce 7.1.I.1.1)
- Arrêtés préfectoraux relatif à l'ex site Michelin à Allonne en date du 31 10 1996 et du 10 01 2013) (annexe 7 - pièce 7.1.I.2.3)
- Plan des obligations et informations diverses (annexe 7 - pièce 7.2)